

ARRETE DAJI/2024/DS/089
portant délégation de signature

à

Madame Anne RIBAUD
Vice-Présidente déléguée à l'orientation et
l'insertion professionnelle
Responsable scientifique et technique (RST) du
projet PANORAMA

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu** le Code de la commande publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n° 2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
- Vu** le Programme Investissement d'Avenir (PIA) 3 Action 1.1 des « Territoires d'innovation pédagogique – AAP « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures »,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Anne RIBAUD, Responsable scientifique et technique (RST) du projet PANORAMA**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires du projet « PANORAMA – Pour l'Accompagnement à l'Orientation et à la Réussite à Aix-Marseille, Avignon, Toulon », les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires Financières

Article 2

Madame Anne RIBAUD, Responsable scientifique et technique (RST) du projet PANORAMA, reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du centre financier dédié au projet PANORAMA installé sur l'architecture A*Midex.

Lesdits actes comprennent les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est prélevée sur le centre financier susmentionné.

Elle atteste du service fait.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne RIBAUD, Responsable scientifique et technique (RST) du projet PANORAMA**, **Madame Maïlys SILVY**, Directrice administrative du

Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO), reçoit délégation de signature afin de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés à l'article 2.

Chapitre II Marchés publics

Article 4

Dans le cadre du respect de la réglementation applicable aux marchés publics, les achats réalisés dans le cadre du projet « PANORAMA – Pour l'Accompagnement à l'Orientation et à la Réussite à Aix-Marseille, Avignon, Toulon », sont comptés avec ceux réalisés par la Fondation Universitaire A*MIDEX.

Chapitre III Dispositions Générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux du SUIO et dans les services de la Fondation Universitaire A*MIDEX en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 février 2024

Le délégant,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix-Marseille University. The stamp contains the text 'université d'Aix-Marseille' and 'A.M.U.' around a central emblem.

Publié le : 08 FEV. 2024
Transmis au Recteur le : 08 FEV. 2024